

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE439

AMENDEMENT

présenté par

Mme Létard, M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Naegelen, M. de Courson, M. Castellani, M. Bruneau,
M. Colombani, Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Bodart, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot,
M. Habib, M. Mazaury, M. Molac, Mme Sanquer, M. Lenormand, M. Serva, M. Viry,
Mme Youssouffa et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
